

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 12 décembre,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina  
SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,  
Dominique VASSEUR, absents excusés,  
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'une subvention complémentaire au profit de l'Association « Le Prévert » pour le financement de l'Association « Agitateurs Publics » dans le cadre des Guinguettes de la Souchez**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 1<sup>er</sup> février dernier, il a été décidé de s'associer, par le biais d'une convention avec l'association Le Prévert de Harnes et les communes des Berges de la Souchez pour l'organisation des Guinguettes de la Souchez.

Pour mémoire, le coût de l'opération était estimé à 65 000,00 € et devait être financé de la manière suivante :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : | 15 000,00 €                     |
| - Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin :   | 5 000,00 €                      |
| - 5 villes :                                  | 25 000,00 € (5 000 € par ville) |
| - Région des Hauts de France :                | 20 000,00 €                     |

Or, par courrier notifié le 30 octobre dernier, la Région a informé de la décision des élus régionaux d'accorder une aide forfaitaire de 5 000,00 € pour le financement de ce projet, soit 15 000,00 € de moins que ce qui était escompté.

Conformément à la convention de partenariat aux termes de laquelle « *les Communes ont convenu de participer de manière équitable aux coûts engendrés pour l'organisation de la manifestation* », les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote pour : 26**

**Vote contre : 1**

**Abstention : 2**

- De verser une subvention complémentaire à l'association Le Prévert de Harnes d'un montant de 3 000,00 €, afin de permettre à cette dernière de procéder au paiement de la prestation à l'association « les Agitateurs Publics ».

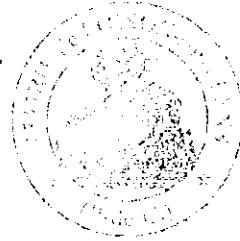
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23  
AR : 062-216205737-20231215-dél. 191223.250.9E

Affiché le 21/12/23  
Certifié exécutoire le 21/12/23  
Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA